



30 h hebdo payées 120 h par mois

Par **Solenne83**, le **09/04/2022** à **23:00**

Bonjour,

Mon patron me paie sur une base de 120 h/mois alors que j'en fais 130 h. Doit-il me payer les 10 h qui me manquent tous les mois ? Quel recours ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **09/04/2022** à **23:08**

Bonsoir

Si vous ne bénéficiez pas de l'appui d'une organisation syndicale, vous pouvez prendre contact avec les services de [l'inspection-du-travail.com](https://inspection-du-travail.com).

Par **Lag0**, le **10/04/2022** à **09:17**

Bonjour,

Tout d'abord que dit votre contrat ? Est-ce un contrat temps partiel de 120h ? Pourquoi faites-vous 130h ? Est-ce une demande de votre employeur ?

Par **AlainD67**, le **11/04/2022** à **07:53**

Bonjour,

Si vous êtes à 30h semaine ça fait effectivement 130h par mois et pas 120.

Précisez nous ce que dit votre contrat de travail en ce qui concerne le temps de travail.

Par **morobar**, le **12/04/2022** à **09:00**

Bonjour,

[quote]

vous pouvez prendre contact avec les services de l'inspection-du-travail.com.

[/quote]

Hélas l'inspection du travail n'a pas compétence à instruire et trancher les litiges résultant du contrat de travail.

C'est le rôle exclusif du conseil des prudhomms.

L'inspceteur n'intervient que lorsque le salarié est porteur d'un mandat social, dans le cadre d'u éventuel délit d'entrave.